

# Un plan « Piscines » de 110 millions

WALLONIE Le gouvernement engage un effort inédit pour les bassins de natation

- Le gouvernement wallon annonce un plan « Piscines » ambitieux, sur cinq années.
- Au total, 111 bassins de natation sont susceptibles d'en bénéficier. Mais il faudra souvent se montrer patient.

**S**acré plongeon budgétaire ! La Wallonie a décidé de fournir un effort important en faveur des piscines publiques qui sont souvent anciennes (trente ou quarante ans), mal équipées et coûteuses, notamment lorsqu'il s'agit de chauffer l'eau des bassins : pas moins de 110 millions d'euros seront investis en cinq ans. Un montant à mettre en rapport avec les six petits millions dépensés en 2015 et même aux 45 millions sortis entre 2010 à 2014 en faveur de 61 installations.

René Collin (CDH), le ministre wallon des Infrastructures sportives, a une idée précise des objectifs à atteindre : « Les investissements devront notamment porter sur les économies d'énergie ou la sécurité et l'hygiène. Les exigences à propos du chlore par exemple sont de plus en plus sévères. Nous voulons que ces outils répondent aux attentes pour l'apprentissage de la natation, pour les loisirs, mais aussi, dans certains

*cas, pour les compétitions internationales. »*

Autant le préciser d'emblée : même avec un plan « Piscines »

pesant 110 millions d'euros, il n'y en aura sans doute pas pour tout le monde ! On dénombre plus de 200 bassins de natation sur le territoire wallon. Comme on l'a vu, une bonne cinquantaine d'entre eux a fait récemment l'objet de travaux. Un même nombre relève d'établissements scolaires. En fait, le cadastre actuel identifie très précisément 111 installations en activité qui remplissent les critères pour bénéficier de cet effort régional. La plupart du temps, ces infrastructures sont à la charge des communes, qui boivent souvent la tasse en raison notamment des factures énergétiques.

#### Un appel à projets pour fin 2016

« Pour chacune de ces piscines, explique le ministre, nous bénéficions d'une description précise des différents postes techniques tels que l'état du bassin,

*les techniques spéciales, les postes "gros œuvre et la finition du bâtiment". Un état estimatif des travaux à réaliser figure également au cadastre. »*

A qui ira le pactole régional ? C'est (beaucoup) trop tôt pour le dire. Un appel à projets sera lancé à la fin de l'année 2016 seulement, le temps de préparer les cahiers des charges et de permettre aux communes de mettre au point leurs dossiers. Il va de soi que les projets novateurs seront favorisés, surtout s'ils ont recours à des technologies durables.

Un regard particulier sera porté le cas échéant à des projets de rénovation, voire de construction, qui rassembleraient plusieurs communes et répondraient à un besoin crucial à l'échelle d'une sous-région, en plus de mutualiser les coûts. Enfin, l'ensemble du paysage aquatique sera pris en compte dans l'attribution des subsides : piscines privées, écoles et universités, parcs d'attractions...

L'objectif est d'obtenir un maillage cohérent à l'échelle de la Wallonie.

Comment ces 110 millions seront-ils attribués ? Le budget nécessaire pour un chantier fera l'objet d'un subside classique pour 50 % du montant. Le solde de l'investissement sera soutenu par l'octroi de prêts à taux zéro aux communes via le Crac, le Centre régional d'aide aux communes. L'enveloppe nécessaire sera empruntée par « celui-ci à un organisme bancaire et peut-être aussi à la Banque européenne d'investissement (BEI)

qui sera sollicitée.

Avantage de la formule : les bénéficiaires rembourseront les amortissements tandis que la Wallonie prendra à sa charge l'ensemble des intérêts de l'emprunt. Ce dernier coup de pouce sur une vingtaine d'années peut être assimilé à un complément de subside de 15 %, selon les estimations du gouvernement régional. ■

ÉRIC DEFFET

## BILAN

### A peine six millions investis en 2015

En 2015, la Wallonie a investi près de six millions d'euros pour ses piscines. Autant dire que l'effort de 110

millions annoncés ce jeudi est colossal. Cette année, les chantiers ont permis par exemple de réhabiliter, parfois de fond en comble, les bassins de natation de Colfontaine, Chapelle-lez-Herlaimont ou Courcelles. Il en a coûté chaque fois plus d'un million d'euros. A Nivelles, près

d'un million et demi a été nécessaire pour rénover la cuve et les plages. Parfois, les investissements sont plus modestes : 58.000 euros, par exemple, pour remplacer les vitrages et créer un sas d'entrée à la piscine de Spa.

E.D.